

Compte rendu de la séance du 04 novembre 2020

Secrétaire de la séance: Viviane ROUSSEAU

Ordre du jour:

- Dénomination des voiries communales pour l'adressage
- Demande de subvention régionale pour projet
- Devis pour rénover l'ancienne mairie (poêle à bois, chauffe-eau, porte d'entrée, radiateurs)
- Service Département d'Incendie et de Secours de l'Ardèche : hydrants DOMPNAC
- Devis Prévention Protection Incendie
- Modification du PLUI
- Délibération modificative du budget

Questions diverses

Délibérations du conseil:

- Dénomination des voiries communales pour l'adressage (DE 2020 042)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1er juillet 2020 concernant l'adressage communal - DE_2020_026.

Des erreurs ayant été constatées suite à la visite de M. Lionel Robert en charge de l'adressage sur la commune, Madame le Maire propose que les dénominations suivantes soient finalement adoptées:

1. Route de Dompnac
2. Route de la Chapelle
3. Place Marceau DEBROAS
4. Rue de l'école
5. Chemin du Pré
6. Chemin du Serre
7. Route des Brus
8. Route de Vignelongue
9. Route de Lachamp de Merle
10. Route du Serrou
11. Route du Soulier
12. Route du Chambon
13. Route de Pourcharresse
14. Route de la Fontinelle
15. Route des Esclos
16. Route de Saint-Melany
17. Route de Chastanet

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les dénominations des voiries communales proposées par Mme le Maire.

- **Subventions : Délégations permanentes au Maire (DE 2020 043):**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire en plus des délégations fixées par la délibération du 05 juin 2020 la délégations suivante :

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

- Les demandes d'attribution de subvention pourront concerner du fonctionnement comme de l'investissement.

- **Devis pour rénover l'ancienne mairie (DE 2020 045)**

Dans le cadre du projet de rénovation de l'ancienne mairie, une demande de devis a été faite auprès de divers entreprises.

Après examen des différents devis, d'autres investigations vont être menées.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide d'engager 7000 euros maximum pour les travaux de réfection de l'ancienne mairie (poêle à bois, chauffe-eau, porte d'entrée, radiateurs...) .

- **Service Département d'Incendie et de Secours de l'Ardèche : hydrants**

A ce jour rien n'ayant été fait pour la prévention incendie, nous envisageons l'installation d'une cuve de 60 m3.

Le Conseil Municipal attend la visite du Directeur du SDIS pour de plus amples renseignements et conseils.

- **Devis Prévention Protection Incendie**

Nous envisageons de remplacer l'alarme incendie de la Mairie qui est hors service et d'acheter trois détecteurs de fumée ainsi qu'un extincteur supplémentaire posé sous guérite à l'extérieur. Les devis sont en cours.

- **Modification du PLUI :**

Des légères modifications pourront être apportées au PLUI d'ici le 11 décembre 2020. Un mail sera adressé aux habitants afin qu'ils puissent nous faire part de leurs

remarques, suggestions, attentes et/ou modifications pouvant être éventuellement prises en compte et ce avant le 30 novembre 2020.

Délibération modificative du budget :

N'ayant pu entièrement finaliser les modifications dudit budget, la délibération à ce sujet est reportée au prochain Conseil Municipal dont la date sera fixée au plus tôt.

Questions diverses:

- La convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Dompnac va être renouvelée entre la commune de Dompnac et le SIVOS.
- Concernant le hameau de Merle, le nouveau propriétaire ayant acheté une ruine doit abattre un châtaignier qui fait obstacle à l'accès direct sur son terrain. Nous envisageons donc le déplacement de quelques mètres seulement des boîtes aux lettres se trouvant juste à côté afin d'éviter toute dégradation.
- Concernant le cimetière, une demande d'un bac pour compost et d'un bac pour la déchetterie a été faite auprès du SICTOBA afin de permettre le tri pour le recyclage.
- Concernant les chats errants sur la commune de Dompnac, diverses demandes auprès d'organismes sont en cours pour traiter au mieux la prolifération des chats errants.

Fait à Dompnac,
le 4 novembre 2020

Le Maire
Carole Lastella

